

CESER : **4 octobre 2021**
Intervention n° : **3**
Document : **Préparation du prochain contrat de plan Etat-Région**
Orateur : **David Cabedoce**

Je m'exprime au nom des CCI

La mise au point du nouveau contrat de plan entre la Région et l'Etat avait déjà fait l'objet d'échanges lors de notre session de mars dernier. Si plusieurs éléments expliquent le retard pris dans le renouvellement de cet accord, il importe que les discussions avec l'Etat aboutissent. Le CPER constitue en effet un vecteur extrêmement structurant dans l'aménagement des territoires et leur dynamisation : si les engagements financiers sont respectés dans la durée par les signataires du contrat, il assure une visibilité sur le moyen terme aux collectivités territoriales dans leurs capacités d'investissement et la mise en œuvre de politiques ambitieuses.

Malgré le caractère de simple « communication » par l'exécutif régional sur ce sujet et la pertinence des propositions inscrites dans le projet de CPER, nous tenons à insister sur quelques points du futur contrat.

Sur le volet enseignement supérieur-recherche-innovation tout d'abord : face aux transitions dans lesquelles notre monde et notre région sont engagées et aux enjeux qu'elles posent en termes d'adaptation, de compétitivité économique, d'innovation, ce domaine appelle une ambition et des moyens prioritaires. Parallèlement, le nombre toujours plus grand de bacheliers entraîne mécaniquement l'accroissement des demandes d'inscription en enseignement supérieur. Afin d'une part d'accorder aux jeunes bretons toujours plus nombreux la possibilité d'acquérir des connaissances et compétences qui leur permettront de s'armer pour leur insertion professionnelle, et d'autre part de doter la région de compétences recherchées par les entreprises et le secteur public dans le développement de leurs activités nouvelles, le CPER gagnerait à intégrer dans ses axes de financement une augmentation conséquente des capacités d'accueil d'étudiants.

Sur le volet des mobilités, nous ne pouvons que regretter le report des discussions avec l'Etat compte tenu de l'importance primordiale de l'accessibilité de la région pour son dynamisme économique. Nous soutenons les projets listés par le Conseil régional pour le futur CPER. Mais nous nous inquiétons de leur réalisation. Nombre d'entre eux restent au stade d'études : Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL), réduction à 3 heures de la liaison ferroviaire de la pointe bretonne à Paris, soutien au fret ferroviaire. Le rythme lent auquel sont menées ces études conduit à leur répétition sans qu'un calendrier raisonnable de réalisation ne puisse être affiché. Finalement, on se trouve dans l'obligation de reprendre des études pour actualiser les données qui fondent les décisions de mise en œuvre. J'en prends pour exemple concret la préconisation d' « une étude sur le potentiel d'usage et de développement du fret en Bretagne », alors que cet exercice a déjà été conduit en 2009. Face au risque récurrent d'une nouvelle taxe sur le transport routier de marchandises, la Bretagne ne peut attendre et doit travailler rapidement à la mise en place de modes complémentaires au fret routier.

L'intégration de la Bretagne et, notamment de Brest-Roscoff, au RTE-T (réseau transeuropéen de transport), au bénéfice de l'ensemble de ses ports, devrait être à ce titre un objectif majeur du CPER, bénéficiant ainsi du soutien de l'Etat dans la jonction avec ce dispositif européen. Le Brexit a révélé en outre des enjeux forts pour le devenir des plateformes portuaires bretonnes que cette intégration dans le RTE-T permettrait de relever.

A cet égard, nous déplorons l'absence de projets liés à la dimension maritime de la Bretagne et soutenons la volonté de la Région d'intégrer ce volet spécifique au futur CPER. Tant les conséquences du Brexit sur le transport maritime et sur la pêche que la transition énergétique appellent des évolutions structurelles des équipements et services portuaires.

Il est de la nature du CPER de porter les réponses à ces transformations.

Enfin, nous appuyons la Région en vue de l'inscription dans le futur contrat de plan d'un volet agricole et agroalimentaire. La logique même de ce type de contrat est d'adapter l'intervention de l'Etat aux spécificités des territoires. Première région agricole et agroalimentaire de France, la Bretagne est légitime à mettre en place des actions publiques structurantes particulières pour ce secteur, tant les répercussions sur son activité économique et la gestion de ses territoires y sont importantes.

Je vous remercie de votre attention.